FEDERAL PREMIERE LCR ESG
OPCVM

RAPPORT ANNUEL
30/06/2023

FEDERAL FINANCE GESTION
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 9

3. Rapport de gestion 10

4. Informations réglementaires 12

5. Certification du Commissaire aux Comptes 20

6. Comptes de l'exercice 26

7. Annexe (s) 45

Information SFDR 46

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Première LCR ESG (I)
Code ISIN : FR0007418587
Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.
www.federal-finance-gestion.fr . Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sour le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés (DIC) : 24/03/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.
Classification Obligations et/ou titres de créances libellés en euros.

Durée : La date de création du produit est le 31/07/1987, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Son objectif est d'accroître dans la durée la valeur liquidative du fonds sur l'horizon de placement recommandé par le biais des placements obligataires et monétaires, libellés en euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille. En raison de la stratégie déployée, il n'y a pas d'indicateur pertinent à surperformer. La performance du fonds pourra être comparée a posteriori à la performance du Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 1-3 Year TR (coupons réinvestis).

La stratégie d'investissement du fonds, conforme aux normes européennes, repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant. Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant investit sur des titres obligataires et/ou monétaires, émis par des émetteurs de la zone euro, en euro, réputés de niveau HQLA 1 au sens de la règlementation bancaire Bâle III et répondant à des exigences de notations extra-financières se fondant sur des critères ESG. La sensibilité du fonds aux taux d'intérêt évoluera dans une fourchette comprise entre 0 et +5. Le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés dans un but de couverture du risque de taux, dans la limite d'une fois l'actif net.

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et une approche ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) de type « best in class ».
Dans un premier temps, le fonds prend en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance afin de préciser son univers d'investissement : (i) un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (droits de l'Homme, travail des enfants…) ; (ii) une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée. Elle se traduit par un rating allant de A (meilleur score) à E. L'univers investissable est constitué des émetteurs notés de A à D. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20 % de l'univers d'investissement. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au-moins 90% de l'actif net.
Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.
Dans un second temps, la construction du portefeuille s'inscrit dans le process de gestion de Federal Finance Gestion. Celui-ci comporte différentes étapes qui visent à définir l'allocation entre les instruments financiers utilisés, à savoir :
- Un comité macroéconomique qui détermine les anticipations économiques de la société de gestion ;
- Un comité marché qui décline les anticipations macro sur les marchés taux, devises et actions ;
- Un comité de gestion qui détermine les allocations en termes de sensibilité, de maturité, d'exposition géographique et de risque de crédit.
La gestion positionne alors le fonds selon ces conclusions, tout en gardant une marge de manœuvre dans la mise en place et le timing d'intervention, afin de coller au plus près à l'actualité des marchés.

- Indicateur de référence : Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 1-3 Year TR (coupons réinvestis).
Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite un rendement de type obligataire sur la durée de placement recommandée, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement.
Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux EtatsUnis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
L'OPCVM capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 14h et exécutées quotidiennement.
Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé)
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.
Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de deux (2) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier, le Fonds peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette et/ou de défaut d'un émetteur. Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 2 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 957,34 €	9 359,60 €
	Rendement annuel moyen	-10,43%	-3,25 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	9 516,67 €	9 431,57 €
	Rendement annuel moyen	-4,83%	-2,88 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	9 979,11 €	9 985,55 €
	Rendement annuel moyen	-0,21%	-0,07 %
Favorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	10 110,30 €	10 101,57 €
	Rendement annuel moyen	1,10%	0,51 %

**période de détention recommandée*

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 12/2020 et de 12/2022.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 11/2017 et de 11/2019.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2013 et de 03/2015.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 2 ans
Coûts totaux	47,40 €	47,48 €
Incidence des coûts annuels**	0,47 %	0,47 % chaque année

** Période de détention recommandée.*

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
— qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
— 10 000 EUR par an sont investis.

*** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,07 % avant déduction des coûts et de 0,40 % après cette déduction.*

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,15 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	15,00 €
Coûts de transaction	0,33 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	32,50 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 2 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 2 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (2 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Forme juridique : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_52358/federal-premiere-lcr-esg-i.

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 10 dernières années.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/03/2023

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Première LCR ESG (SI)
Code ISIN : FR00140018H8
Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.
www.federal-finance-gestion.fr . Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sour le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés (DIC) : 24/03/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif (OPC) soumis au droit français.
Classification Obligations et/ou titres de créances libellés en euros.

Durée : La date de création du produit est le 04/01/2021, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Son objectif est d'accroître dans la durée la valeur liquidative du fonds sur l'horizon de placement recommandé par le biais des placements obligataires et monétaires, libellés en euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille. En raison de la stratégie déployée, il n'y a pas d'indicateur pertinent à surperformer. La performance du fonds pourra être comparée a posteriori à la performance du Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 1-3 Year TR (coupons réinvestis).

La stratégie d'investissement du fonds, conforme aux normes européennes, repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant. Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant investit sur des titres obligataires et/ou monétaires, émis par des émetteurs de la zone euro, en euro, réputés de niveau HQLA 1 au sens de la règlementation bancaire Bâle III et répondant à des exigences de notations extra-financières se fondant sur des critères ESG. La sensibilité du fonds aux taux d'intérêt évoluera dans une fourchette comprise entre 0 et +5. Le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés dans un but de couverture du risque de taux, dans la limite d'une fois l'actif net.

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et une approche ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) de type « best in class ».
Dans un premier temps, le fonds prend en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance afin de préciser son univers d'investissement : (i) un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (droits de l'Homme, travail des enfants…) ; (ii) une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée. Elle se traduit par un rating allant de A (meilleur score) à E. L'univers investissable est constitué des émetteurs notés de A à D. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20 % de l'univers d'investissement. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au-moins 90% de l'actif net.
Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.
Dans un second temps, la construction du portefeuille s'inscrit dans le process de gestion de Federal Finance Gestion. Celui-ci comporte différentes étapes qui visent à définir l'allocation entre les instruments financiers utilisés, à savoir :
- Un comité macroéconomique qui détermine les anticipations économiques de la société de gestion ;
- Un comité marché qui décline les anticipations macro sur les marchés taux, devises et actions ;
- Un comité de gestion qui détermine les allocations en termes de sensibilité, de maturité, d'exposition géographique et de risque de crédit.

La gestion positionne alors le fonds selon ces conclusions, tout en gardant une marge de manœuvre dans la mise en place et le timing d'intervention, afin de coller au plus près à l'actualité des marchés.

- Indicateur de référence : Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 1-3 Year TR (coupons réinvestis).

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite un rendement de type obligataire sur la durée de placement recommandée, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement.
Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux EtatsUnis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
L'OPCVM capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.
Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 14h et exécutées quotidiennement.
Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé)
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.
Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de deux (2) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier, le Fonds peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette et/ou de défaut d'un émetteur. Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 2 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 959,63 €	9 360,42 €
	Rendement annuel moyen	-10,40%	-3,25 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	9 523,24 €	9 469,33 €
	Rendement annuel moyen	-4,77%	-2,69 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	10 004,43 €	10 025,55 €
	Rendement annuel moyen	0,04%	0,13 %
Favorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	10 273,45 €	10 373,29 €
	Rendement annuel moyen	2,73%	1,85 %

**période de détention recommandée*

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 01/2021 et de 01/2023.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 11/2015 et de 11/2017.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 02/2013 et de 02/2015.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 2 ans
Coûts totaux	440,52 €	240,79 €
Incidence des coûts annuels**	4,59 %	2,48 % chaque année

** Période de détention recommandée.*

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
— qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
— 10 000 EUR par an sont investis.

*** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,13 % avant déduction des coûts et de 2,61 % après cette déduction.*

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 400,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,08 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	8,00 €
Coûts de transaction	0,33 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	32,50 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 2 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 2 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (2 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Forme juridique : Organisme de Placement Collectif (OPC)

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/03/2023

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

FEDERAL FINANCE GESTION

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Suppression de la part D FR0014002KH4 le 14/10/2022.

3. RAPPORT DE GESTION

Le second semestre de l'année 2022 a été marqué par une accélération de l'inflation dans la zone Euro, où celle-ci a atteint son pic en glissement annuel au mois d'octobre. Face à la hausse des prix, la BCE a commencé à relever ses taux en juillet 2022, après avoir annoncé plus tôt l'arrêt de son programme d'achat d'actifs. Au total, la BCE a augmenté ses taux de 250 points de base (pb) en 2022 alors que l'inflation en zone euro a atteint 9,2% en fin d'année. La croissance en Zone Euro a quand elle diminué à 3.5% en 2022 après 5.3% en 2021. Dans ce contexte (sur le S2 2022), les taux à 2 ans allemands se sont tendus de 225 pb, les taux à 2 ans français de 247 pb, italiens 231 pb et espagnols de 211 pb.

Le premier semestre 2023 a vu les niveaux d'inflation passer leurs plus hauts et amorcer leur baisse. Ce début de reflux a été porté par les composantes énergies, matières premières et manufacturières des indices. Cependant, les niveaux d'inflation cœur restent sur des niveaux élevés (5,5% en zone euro) portés par le prix des services et les salaires. Dans ce contexte, les principales banques centrales ont maintenu des discours "hawkish" et continué leur resserrement monétaire. La Banque centrale européenne a ainsi procédé à des hausses de taux à chaque réunion de politique monétaire avec un mouvement total de +150 pdb sur la période, portant l'ESTR à 3,40% à fin juin. La Fed a procédé à 75 pdb de hausse sur la même période marquant une pause lors de sa dernière réunion de juin avec un taux Fed fund à 5,08%, celle-ci étant plus en avance dans son cycle de resserrement en comparaison de la BCE.

Les hausses de taux initiées par les banques centrales ont été déployées à un rythme rapide et les impacts mettent du temps à se matérialiser dans les indicateurs macroéconomiques, la résilience de l'économie US laissant alors espérer un scénario de soft landing. Cependant, quelques éléments sont venus assombrir le tableau et apporter de la volatilité.
La hausse des taux a ainsi entraîné la faillite de quelques petites banques US non régulées comme SVB (Silicon Valley Bank) et du Crédit Suisse, racheté par UBS en catastrophe. Ces faillites ont été correctement gérées par les autorités mais apparaissent comme des alertes dans cet environnement plus restrictif.

Sur la période (S1 2023), les taux à 2 ans allemands se sont tendus de 17 pb, les taux à 2 ans français de 30 pb, italiens 26 pb et espagnols de 38 pb et clôturent le semestre respectivement à 2.94% ; 3.21% ; 3.58% et 3.30%.

Gestion :

Sur la période, la composition du portefeuille du fonds Federal Première LCR ESG a évolué en fonction de nos anticipations d'évolution des taux d'intérêts de la zone € et de l'écart entre pays.

Afin d'optimiser le rendement du portefeuille du fonds Federal Première LCR ESG, les principaux axes ont été les suivants :

- Réduction de l'exposition du fonds aux taux d'intérêts par le recours à des contrats futures, la sensibilité à globalement évoluée entre 1.38 et 2.

- Réduction de l'exposition sur l'Allemagne au profit d'une surexposition sur les emprunts supranationaux tels que l'Union Européenne ou le Fonds Européen de Stabilité Financière apportant un surplus de rémunération.

- L'utilisation de contrepartie garantie par les états offrant une meilleure rémunération.

Performance :

L'objectif de gestion du fonds est d'accroître dans la durée sa valeur liquidative du sur l'horizon de placement recommandé par le biais de placements obligataires et monétaires libellés en euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille En raison de la stratégie déployée, il n'y a pas d'indicateur pertinent à surperformer. A titre purement indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à la performance de Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 1-3 Year TR (coupons réinvestis).

La valeur liquidative de la part I affiche, pour l'exercice clos le 30 juin 2023, une performance de -1.69%, contre -2.06% pour son indice de référence, soit un surcroit de performance de 0,37%. La part SI réalise une performance de -1.62%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
KFW 2 1/8 08/15/23		7 613 027,60
KFW 0.0% 02-04-24 EMTN		5 016 933,00
ALLEMAGNE 0.5% 15/02/25	2 004 810,96	2 964 190,06
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.2% 15-08-25	2 421 968,40	2 392 597,50
CADES 1.375% 25-11-24		4 190 298,25
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.5% 19-11-25	1 998 940,00	2 004 722,19
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.875% 12-01-33	1 981 040,00	2 011 170,14
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 15-05-25		3 828 087,78
CADES 1.75% 25-11-27 EMTN	2 981 250,00	
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	1 486 845,00	1 445 448,30

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE
Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scenario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION
Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)
La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :
- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).

Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

« Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

Le document détaille les modalités et principes d'application de la politique de rémunération au sein de Federal Finance Gestion.

I - Principes généraux de la politique de rémunération

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF.
Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.
Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants. La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit donc pleinement dans celle du Groupe.

Federal Finance Gestion, en sa qualité de société de gestion, est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF. Les dispositions de la présente politique de rémunération respectent les prescriptions de ces textes.

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- L'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa telle qu'elle a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et soumise à l'Assemblée générale :
    - En s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;

- En intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale des collaborateurs, les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa et les performances individuelles des collaborateurs ;
- En tenant compte de la dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la détermination de la rémunération.

- La nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa.
- La cohérence entre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur.
- Tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une finance responsable, et la politique de rémunération de Federal Finance Gestion reflète cette philosophie.

La rémunération globale des collaborateurs de Federal Finance Gestion est constituée par :
- La rémunération fixe,
- La rémunération variable annuelle individuelle,
- La rémunération variable collective,
- Les périphériques de rémunération pouvant être mis en place dans les entités du Groupe :
  - Epargne salariale,
  - Protection santé et prévoyance,
  - Retraite surcomplémentaire,
  - Avantages en nature.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

- **Intégration des risques en matière de durabilité dans les pratiques de rémunération**

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Dès 2022, Federal Finance Gestion inclut des critères d'impacts ESG et de durabilité dans sa politique de rémunération, conditionnant l'attribution et le versement des éléments de rémunération variables.

- **Ecart de rémunération hommes – femmes**

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA porte depuis plusieurs années une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec une moyenne pondérée de l'index d'égalité femmes-hommes de 90/100 en 2021 au niveau du Groupe, largement supérieure aux exigences réglementaires, Crédit Mutuel Arkéa prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de Federal Finance Gestion en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

La présente politique de rémunération, fondée sur le principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur, s'inscrit dans ce cadre.

II - Types de rémunération versés par Federal Finance Gestion

Selon son statut chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

- **Rémunération fixe**

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience professionnelle et les responsabilités assumées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation en ligne avec les études de marché réalisées régulièrement.
Elle représente une part significative de la rémunération totale et est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime. Elle sert, le cas échéant, de base pour déterminer les cibles et plafonds des rémunérations variables applicables en fonction des collaborateurs.

- **Rémunération variable annuelle individuelle**

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur versement par tranches successives n'entravent pas la capacité de Federal Finance Gestion à maintenir une assise financière saine ou renforcer ses fonds propres.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de Federal Finance Gestion. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances financières et extra-financières de l'année et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Pour être aligné avec la réglementation, Federal Finance veille à ce que le dispositif de rémunération variable respecte le fait que :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de la société ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.
Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;
- La surperformance, qui quant à elle, est constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Au sein de Federal Finance Gestion, deux populations bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable individuelle:

- les gérants salariés de la société de gestion :

Les gérants de Federal Finance Gestion bénéficient d'une part de rémunération variable afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par l'entité. Le montant maximal de la rémunération variable est égal à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur et affectée d'une décote de 25% les deux premières années dans la fonction ;

- les personnels mis à disposition par Arkea SCD :

S'agissant des personnels mis à disposition par Arkea SCD, la répartition part Groupe/individuelle mais également les taux cibles et plafonds de rémunération variable varient selon le collège d'appartenance. La part variable de la rémunération totale ne peut excéder le montant de la part fixe de cette rémunération.
La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable).

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Le principe de proportionnalité a également dispensé Federal Finance Gestion de l'obligation de créer un comité de rémunérations. Cependant la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue, pour l'ensemble des rémunérations (Federal Finance Gestion et ASCD), au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

Les personnels des fonctions de contrôle indépendant (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle. Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

- **Autres éléments de rémunérations et avantages sociaux**

o Primes exceptionnelles

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de Federal Finance Gestion (ne sont pas concernés les collaborateurs bénéficiant de rémunérations variables individuelles), ou aux salariés mis à disposition par Arkea SCD, dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

o Epargne salariale

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.
Pour ce faire, des mécanismes de rémunération variable collective ont été développés afin d'être au plus près de la création de la valeur (participation/intéressement).

o Dispositifs de protection sociale

Les avantages sociaux sont fonction des statuts collectifs applicables. Ils viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (Plan Épargne Retraite).

III - Personnel identifié

La rédaction de la présente politique de rémunération est conforme aux principes énoncés aux articles 319-10 et 321-125 du RGAMF concernant les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des sociétés de gestion de portefeuille ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent (i.e. « personnel identifié »).

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 48 personnes au 31 décembre 2022, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition.

IV - Gouvernance en matière de politique de rémunération

La fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.
La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est soumise à l'avis du Comité des rémunérations du Groupe Credit Mutuel Arkéa et à la validation du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

La composition de ce Comité des rémunérations est précisée sous https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5016/fr/comites-specialises et les missions de ce comité figurent au § 2.2.3.2 du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Mutuel Arkéa (https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5022/fr/informations-financieres)

V - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale. Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.
Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.
Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés.

https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_54344/informations-reglementaires

VI – Eléments chiffrés 2022

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2022

	nombre de salariés	rémunérations fixes (1)	rémunérations variables (2)	TOTAL
total effectif (yc mises à disposition)	64	3 074 425	1 166 803	4 241 229
dont preneurs de risques	48	2 752 074	980 079	3 732 153

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature
(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2022 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS
Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON
Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

DocuSign Envelope ID: E1B509F5-BA1F-4BAF-BF58-3C1DC85759FB

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP FEDERAL PREMIERE LCR ESG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

DocuSign Envelope ID: E1B509F5-BA1F-4BAF-BF58-3C1DC85759FB

FCP FEDERAL PREMIERE LCR ESG

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL PREMIERE LCR ESG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL PREMIERE LCR ESG relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: E1B509F5-BA1F-4BAF-BF58-3C1DC85759FB

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

DocuSign Envelope ID: E1B509F5-BA1F-4BAF-BF58-3C1DC85759FB

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

DocuSign Envelope ID: E1B509F5-BA1F-4BAF-BF58-3C1DC85759FB

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:
Gilles Dunand-Roux
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/06/2023 *en* EUR

ACTIF

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**55 861 454,52**	**72 121 460,28**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**55 861 454,52**	**72 055 200,28**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 861 454,52	72 055 200,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		**66 260,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		66 260,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		**130 562,00**
Opérations de change à terme de devises		
Autres		130 562,00
COMPTES FINANCIERS	**235 979,09**	**388 897,75**
Liquidités	235 979,09	388 897,75
TOTAL DE L'ACTIF	**56 097 433,61**	**72 640 920,03**

PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	55 726 508,27	73 294 933,95
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-502 723,93	-2 232 473,19
Résultat de l'exercice (a,b)	859 604,15	1 482 835,26
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**56 083 388,49**	**72 545 296,02**
* *Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		**66 260,00**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		66 260,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		66 260,00
Autres opérations		
DETTES	**14 045,12**	**29 364,01**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	14 045,12	29 364,01
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**56 097 433,61**	**72 640 920,03**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0922		4 365 800,00
EUR XEUR FOAT E 0922		3 740 310,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2023 *en* EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 324,49	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	950 208,87	2 712 446,25
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**962 533,36**	**2 712 446,25**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 580,59	13 623,48
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**1 580,59**	**13 623,48**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**960 952,77**	**2 698 822,77**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	59 481,99	116 827,48
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**901 470,78**	**2 581 995,29**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-41 866,63	-1 099 160,03
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**859 604,15**	**1 482 835,26**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Actions, titres de créances et valeurs assimilées

Les instruments de type « actions et assimilées » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.
Sources: Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.
Les actions non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de gestion à leur juste valeur. La Société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issus soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN.
La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT.

Les obligations non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de gestion à leur juste valeur. La Société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

Les Titres de Créances Négociables
Les TCN souverains et les BTAN sont valorisés en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus : BGN/CBBT.
Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30.
La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.
Les autres titres de créances négociables (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation.
Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.
Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'€STR ou l'EURIBOR 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.
Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en général €STR ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

Les parts ou actions d'OPC
Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Les Trackers (ETF, ETC,…)
Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale. Source : Bloomberg/CACEIS.

Les instruments financiers à terme listés
Les opérations à terme fermes et conditionnelles listées sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculés par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.
Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.
Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM – Part I	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	0,50 % TTC Taux maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais facturés à l'OPCVM – Part SI	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	0,13 % TTC Taux maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05
(**) Compte tenu du fait que le FCP n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement alternatifs, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) ni dans le total des frais affiché, dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG I	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 *en* EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**72 545 296,02**	**27 422 266,48**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 095 838,36	270 146 987,08
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-17 598 754,44	-221 859 051,04
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	77 900,49	1 817,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 300 681,78	-4 358 568,22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	977 140,00	886 255,42
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-347 250,00	-277 780,00
Frais de transactions	-5 512,06	-22 301,12
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 195 798,88	-2 042 364,89
Différence d'estimation exercice N	*-3 440 295,26*	*-2 244 496,38*
Différence d'estimation exercice N-1	*2 244 496,38*	*202 131,49*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-66 260,00	66 040,00
Différence d'estimation exercice N		*66 260,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*-66 260,00*	*-220,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	901 470,78	2 581 995,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**56 083 388,49**	**72 545 296,02**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 861 454,52	99,60
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**55 861 454,52**	**99,60**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	55 861 454,52	99,60						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							235 979,09	0,42
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			14 093 843,47	25,13	22 387 779,61	39,92	12 708 984,34	22,66	6 670 847,10	11,89
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	235 979,09	0,42								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	13 577,90
	Autres dettes	467,22
TOTAL DES DETTES		**14 045,12**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-14 045,12**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-47 183,411	-17 598 659,37
Solde net des souscriptions/rachats	-47 183,411	-17 598 659,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	38 674,011	
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI		
Parts souscrites durant l'exercice	22,000	2 095 838,36
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	22,000	2 095 838,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	439,049	
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI D		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-1,000	-95,07
Solde net des souscriptions/rachats	-1,000	-95,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI D	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	27 317,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	32 164,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme **Total des titres du groupe**			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	859 604,15	1 482 835,26
Résultat avant acompte(s)		
Total	**859 604,15**	**1 482 835,26**

	30/06/2023	30/06/2022
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	210 717,58	644 189,15
Total	**210 717,58**	**644 189,15**

	30/06/2023	30/06/2022
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	648 886,57	838 643,99
Total	**648 886,57**	**838 643,99**

	30/06/2023	30/06/2022
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI D		
Affectation		
Distribution		2,12
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total		**2,12**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		1,000
Distribution unitaire		2,12
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-502 723,93	-2 232 473,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-502 723,93**	**-2 232 473,19**

	30/06/2023	30/06/2022
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-127 596,75	-988 971,89
Total	**-127 596,75**	**-988 971,89**

	30/06/2023	30/06/2022
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-375 127,18	-1 243 498,32
Total	**-375 127,18**	**-1 243 498,32**

	30/06/2023	30/06/2022
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		-2,98
Total		**-2,98**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net Global en EUR	**25 216 629,52**	**27 573 057,11**	**27 422 266,48**	**72 545 296,02**	**56 083 388,49**
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG I en EUR					
Actif net	25 216 629,52	27 573 057,11	27 322 530,58	32 132 432,58	14 229 075,94
Nombre de titres	65 136,140	71 555,410	70 952,242	85 857,422	38 674,011
Valeur liquidative unitaire	387,13	385,33	385,08	374,25	367,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,58	-8,11	-6,61	-11,51	-3,29
Capitalisation unitaire sur résultat	3,19	8,85	7,03	7,50	5,44
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI en EUR					
Actif net			99 636,06	40 412 766,37	41 854 312,55
Nombre de titres			1,000	417,049	439,049
Valeur liquidative unitaire			99 636,06	96 901,72	95 329,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-580,54	-2 981,65	-854,40
Capitalisation unitaire sur résultat			294,84	2 010,90	1 477,93
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI D en EUR					
Actif net			99,84	97,07	
Nombre de titres			1,000	1,000	
Valeur liquidative unitaire			99,84	97,07	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,67	-2,98	
Distribution unitaire sur résultat			0,31	2,12	
Crédit d'impôt unitaire					

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
GERMANY 0.5% 15-02-26	EUR	2 500 000	2 352 348,29	4,19
KFW 0.0% 02-04-24 EMTN	EUR	4 500 000	4 385 745,00	7,82
TOTAL ALLEMAGNE			**6 738 093,29**	**12,01**
AUTRICHE				
OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK AG 1.5% 13-07-27	EUR	2 750 000	2 606 823,32	4,65
TOTAL AUTRICHE			**2 606 823,32**	**4,65**
BELGIQUE				
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-11-25	EUR	1 000 000	925 975,00	1,65
EUROPEAN UNION 0.8% 04-07-25	EUR	2 000 000	1 915 854,93	3,42
EUROPEAN UNION 2.75% 05-10-26	EUR	2 800 000	2 766 359,15	4,93
TOTAL BELGIQUE			**5 608 189,08**	**10,00**
ESPAGNE				
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 0.0% 30-04-26	EUR	1 800 000	1 631 682,00	2,91
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 1.3% 31-10-26	EUR	3 000 000	2 825 592,53	5,04
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 3.05% 31-10-27	EUR	500 000	499 082,19	0,89
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.15% 30-04-33	EUR	1 200 000	1 183 236,00	2,11
SPGB 2 3/4 10/31/24	EUR	2 560 000	2 584 301,76	4,60
TOTAL ESPAGNE			**8 723 894,48**	**15,55**
FRANCE				
BPIFRANCE 2.125% 29-11-27 EMTN	EUR	1 200 000	1 157 484,82	2,07
CADES 0.6% 25-11-29	EUR	5 000 000	4 293 735,62	7,66
CADES 1.75% 25-11-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 853 642,33	5,09
CADES 4% 15/12/25	EUR	1 850 000	1 912 158,23	3,41
DEXIA 0.625% 03-02-24 EMTN	EUR	4 350 000	4 281 779,49	7,63
OAT 4.25% 25/10/23	EUR	1 400 000	1 443 367,40	2,57
UNEDIC 2 3/8 05/25/24	EUR	2 000 000	1 979 162,13	3,53
TOTAL FRANCE			**17 921 330,02**	**31,96**
ITALIE				
BUONI 3.75% 01/09/2024	EUR	4 790 000	4 846 546,73	8,64
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.75% 01-07-24	EUR	3 000 000	2 966 104,97	5,29
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.4% 28-03-25	EUR	1 400 000	1 401 777,70	2,50
TOTAL ITALIE			**9 214 429,40**	**16,43**
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.75% 28-07-28	EUR	1 200 000	1 193 875,48	2,13
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 15-10-25	EUR	2 000 000	1 851 030,00	3,30
TOTAL LUXEMBOURG			**3 044 905,48**	**5,43**
PORTUGAL				
PORTUGAL 4.95% 25/10/23	EUR	1 930 000	2 003 789,45	3,57
TOTAL PORTUGAL			**2 003 789,45**	**3,57**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**55 861 454,52**	**99,60**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**55 861 454,52**	**99,60**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes			**-14 045,12**	**-0,02**
Comptes financiers			**235 979,09**	**0,42**
Actif net			**56 083 388,49**	**100,00**

Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG SI	**EUR**	**439,049**	**95 329,47**
Part FEDERAL PREMIERE LCR ESG I	**EUR**	**38 674,011**	**367,92**

7. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : FEDERAL PREMIERE LCR ESG

Identifiant d'entité juridique : 969500NKR1L7SVS6XS44

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de

__ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Notre fournisseur de données carbone n'étant pas à ce jour en mesure de nous communiquer les émissions relatives aux états souverains, nous ne pouvons communiquer de résultats pour cet indicateur "Intensité Carbone Scope1&2". 12% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'à partir de 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non pertinent pour ce produit.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG "Best in class" de Federal Finance Gestion repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site de Federal Finance Gestion.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
BUONI 3.75 010924	Quasi-Souverains	8,64%	Italie
KFW 0.0 04-24	Banques	7,82%	Allemagne
CADES 0.6 11-29	Quasi-Souverains	7,66%	France
DEXIA 0.625 02-24	Banques	7,63%	France
ITAL BU 1.75 07-24	Quasi-Souverains	5,29%	Italie
CADES 1.75 11-27	Quasi-Souverains	7,63%	France
INST DE 1.3 10-26	Banques	5,04%	Espagne
EURO UN 2.75 10-26	Quasi-Souverains	4,93%	Supranational

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

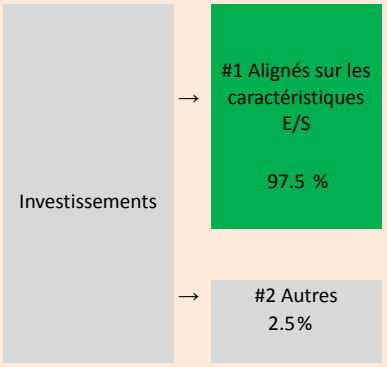

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Banques.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.

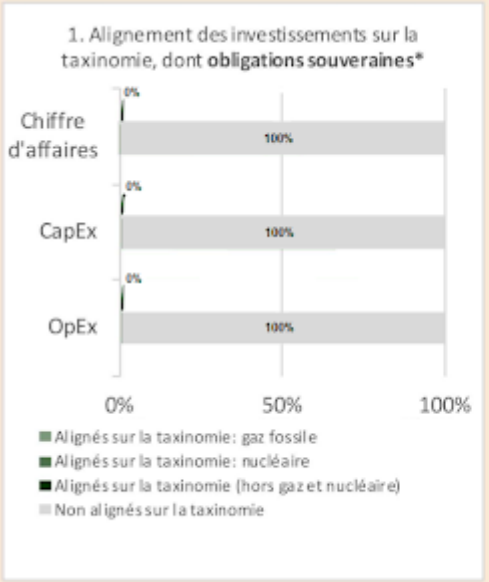

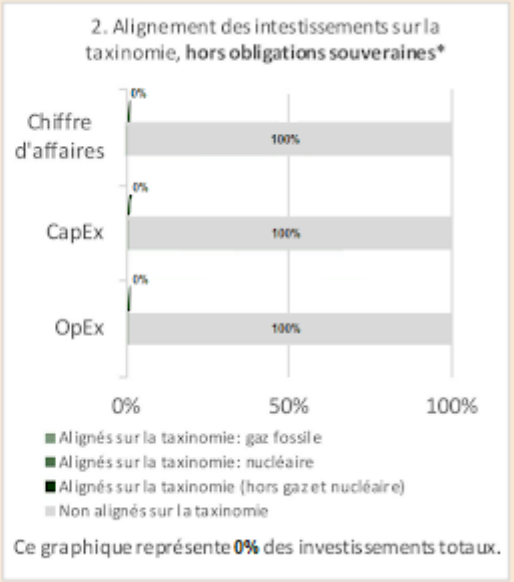

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

● ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.